



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**MARDI 18 JUILLET 2017**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire**

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 12 juillet 2017.

**Présents**

Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé (a quitté la séance au cours du point n°15), Mme GARREAU Myriam (a quitté la séance au cours du point n°16), M. VERDON Sébastien, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjoint au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale,

Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, Mme BAUDRY Monique, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme BEZIAT Delphine (a quitté la séance au cours du point n°12), Mme TRUDEAU Christelle (s'est absentée au cours du point n° 7, est revenue avant le vote du point n°8), M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, M. GENG Hubert et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

**Pouvoirs**

M. HOCBON Ludovic a donné pouvoir à M. LALÈRE Jean-Michel, Mme PLAIRE Claudine a donné pouvoir à Mme MORETTON Annette, M. BOIGEOL Hervé a donné pouvoir à Mme GAILLARD Leslie, Mme GARREAU Myriam a donné pouvoir à Mme BONNET Martine, Mme MÉMETEAU Arielle a donné pouvoir à Mme LÉGERON Ghislaine, M. DROUIN Thierry a donné pouvoir à M. BIRE Michel, Mme BEZIAT Delphine a donné pouvoir à M. PETORIN Jean-Pierre, M. FILLONNEAU Gino a donné pouvoir à M. VERDON, Mme ROUSSILLON Christelle a donné pouvoir à M. MACORPS et M. MÉTAY Pierre-André a donné pouvoir à M. M. GENG.

**Absents**

Mme BOUTIN Marie-Kristine, M. DOMBAL Adrien, Mme VINCENT Denise, Mme WILLEMOT Isabelle, Conseillers municipaux.

**Secrétaire**

Mme Martine BONNET, Adjointe spéciale.

**Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant l'adoption du règlement intérieur des Jardins des Horts :

- **VALIDE** le règlement intérieur et les règles de jardinage des jardins des Horts ; **AUTORISE** M. le Maire à signer le règlement intérieur et les règles de jardinage des jardins des Horts.

Concernant le choix du mode de gestion de l'espace Culturel et de Congrès René-Cassin – La Gare :

- **APPROUVE** le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'affermage (concession de service) portant sur l'exploitation de l'Espace René-Cassin-La Gare conformément aux caractéristiques générales décrites dans le rapport annexé à la présente délibération ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de délégation de service public (effectuer notamment les publicités nécessaires), à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et accomplir tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Concernant les marchés de travaux pour la réhabilitation des halles :

- **APPROUVE** les avenants aux marchés de travaux suivants :

lot	Nature des travaux	Titulaire du marché	Nature des travaux	Montant du marché initial TTC	Nouveau montant du marché TTC	Ecart par rapport au marché initial
1	Gros Œuvre/démolition	Guillebaud Batiment	Démolition d'appuis pierres existants et création d'appuis neufs	611 244,51 €	698 421,52 €	87 177.01 €
6	Menuiseries extérieures aluminium	Serrurerie luçonnaise	Modification de châssis et d'ensembles vitrés	294 000,00 €	288 982,80 €	-5 017,20 €
17	Passerelle	DL Atlantique	suppression d'une chape de finition et de caniveau	918 016,20 €	907 344,89 €	-10 671.31 €

- AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants aux marchés avec les entreprises susnommées.

Concernant la rémunération du maître d'œuvre en charge de la rénovation et la mise en accessibilité du groupe scolaire Florence-Arthaud :

- **APPROUVE** le montant de rémunération forfaitaire du maître d'œuvre à 135 319,14 € TTC ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant fixant le montant de rémunération.

Concernant le rapport annuel du délégataire pour l'assainissement collectif et le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service pour l'année 2016 :

- **PREND ACTE** du rapport technique et financier pour l'exercice 2016, de la délégation de service public d'assainissement présenté par la société Véolia-eau ; -**APPROUVE ET EMET UN AVIS FAVORABLE** au rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif pour l'exercice 2016 de Fontenay-le-Comte.

Concernant le rapport annuel du président de la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée sur le prix et la qualité du service pour l'année 2016 de la délégation de service pour l'assainissement non collectif :

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée pour l'exercice 2016. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Concernant la cession à la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée de la parcelle BV307p pour la réalisation d'une maison pluridisciplinaire de santé dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 :

- **APPROUVE** la cession gratuite d'une partie de la parcelle cadastrée section BV n° 307 d'une superficie d'environ 1 795 m<sup>2</sup>, sise avenue du Président Georges-Pompidou, à la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée, afin d'y réaliser la Maison de santé pluridisciplinaire des Moulins Liot ; -**APPROUVE** la prise de possession anticipée du foncier et donc un transfert de jouissance préalable à l'acte notarié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 en faveur de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour la réalisation des études et travaux de l'équipement ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais notariés seront à la charge de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Concernant le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement « Graine de soleil » :

- **ADOPTE** le règlement de fonctionnement ainsi modifié; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce nouveau règlement de fonctionnement.

Concernant le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement « Espace Juniors » :

- **VALIDE** le règlement intérieur de l'espace Juniors ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer le règlement intérieur de l'espace Juniors.

Concernant le tableau des effectifs du personnel communal :

- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie C		
Adjoint technique TNC 32 h/semaine		1
Adjoint technique TNC 30 h/semaine	1	
TOTAL	1	1

Concernant le règlement intérieur du personnel communal :

- **ADOPTE** le règlement intérieur du personnel communal ci-après annexé ; -**FIXE** la mise en vigueur du règlement intérieur au sein de la collectivité de la Ville de Fontenay-le-Comte à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ; -**DIT** que ce règlement intérieur sera communiqué à l'ensemble du personnel communal ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer le règlement intérieur du personnel communal et tout document afférent à ce dossier.

Concernant la création d'un service commun « Marché public » entre la Ville de Fontenay-le-Comte et la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée :

- **DECIDE** de la création à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 du service commun «marché public» en lien avec la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, dans le respect des dispositions du CGCT ; -**VALIDE** le projet de convention annexé à la présente délibération ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tout document afférent à la création de ce service commun.

Concernant la création d'un service commun « Sécurité-prévention » entre la Ville de Fontenay-le-Comte et la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée :

- **DECIDE** de la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 du service commun «sécurité-prévention» en lien avec la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, dans le respect des dispositions du CGCT ; -**VALIDE** le projet de convention annexé à la présente délibération ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tout document afférent à la création de ce service commun.

Concernant la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée :

- **APPROUVE** le projet de statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée figurant en annexe, avec l'inscription notamment, au titre des compétences obligatoires la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et au titre des compétences optionnelles la compétence « Eau », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018; et ce, conformément au projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération ; -**DEMANDE** par conséquent à Monsieur le Préfet de bien vouloir – si les conditions de majorités requises sont réunies — adopter les statuts modifiés de la communauté de communes ; -**INDIQUE** que conformément aux dispositions du CGCT, la présente délibération sera notifiée à la Communauté de communes et à Monsieur le Préfet ; -**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération en tant que de besoin.

Concernant la validation de la procédure de transfert de la compétence production d'eau potable du SIAEP de la Forêt de Mervent à Vendée Eau et d'adhésion du SIAEP à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence « Eau potable » au 31 décembre 2017 :

- **DECIDE:**  
Article 1 : Le Conseil Municipal approuve l'adhésion du SIAEP de la Forêt de Mervent à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence eau potable au 31 Décembre 2017. Le périmètre comprend les Communes listées dans la version la plus récente des statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent.  
Article 2 : Le transfert de la compétence production d'eau potable de l'ensemble des SIAEP membres à Vendée Eau, entraîne la fusion de plein droit des SIAEP au sein de Vendée Eau à la date d'effet des arrêtés préfectoraux portant transfert de la compétence. L'adhésion du SIAEP de la Forêt de Mervent pour l'intégralité de la compétence « eau potable » entraîne la dissolution de plein droit du SIAEP à la date d'effet de l'arrêté préfectoral portant adhésion du SIAEP.  
Article 3 : Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin. Elle sera notifiée à M. le Préfet du Département de la Vendée et au Président du SIAEP de la Forêt de Mervent.

Concernant la modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) :

- **MODIFIE** la durée et le montant de l'autorisation de programme AP2015002 ; les crédits de paiements sont répartis ainsi :

Transfontenaysienne	Total AP2015002	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Dépenses	2 069 820 €	18 919 €	51 591 €	1 989 310 €	10 000 €
Recettes	1 003 514 €	0 €	0 €	545 873 €	457 641 €

Concernant l'affectation de résultats de l'exercice comptable 2016 :

- **AFFECTE** le résultat 2016 du budget principal comme suit :

Section d'investissement	
Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	1 252 092,45 €
Compte 001 – déficit	2 556 681,72 €

- **AFFECTE** le résultat 2016 du budget annexe « assainissement » comme suit :

Section d'investissement	
Compte 001 – reprise de l'excédent	1 051 587,44 €
Section d'exploitation	
Compte 002 – reprise de l'excédent	982 109,24 €

Concernant le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 :

- **VOTE** pour le budget principal par chapitre le budget principal 2017, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté aux sommes suivantes :

Section d'investissement 6 138 870,56 €

Section de fonctionnement 279 411,00 €.

- VOTE** pour le budget annexe assainissement par chapitre le budget principal 2017, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté aux sommes suivantes :

Section d'investissement : 1 831 674,68 €

Concernant l'instauration d'une taxe sur les friches commerciales :

- **INSTITUE** la taxe annuelle sur les friches commerciales ; -**DÉCIDE** de majorer les taux de la taxe ; -**FIXE** les taux majorés à :
- 20% pour la première année d'imposition,
  - 30% la deuxième année d'imposition,
  - 40% à compter de la troisième année d'imposition ;
- CHARGE** Monsieur le Maire de dresser la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe et de la communiquer à l'administration des impôts, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Arc-en Ciel » :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Arc-en-Ciel » ;  
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,  
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,

  
**Jean-Michel LALÈRE**

Affiché du : 21 juillet 2017  
au